

Assemblée générale mixte des actionnaires du 21 mai 2021

Toulouse, 25 mai 2021 –

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de Latécoère s'est réunie le 21 mai 2021, au siège social de la Société, à Toulouse, sous la présidence de M. Pierre Gadonneix, Président du Conseil d'administration.

Exceptionnellement, en raison de la pandémie de Covid-19, des mesures sanitaires prises par le Gouvernement, et en application des dispositions du décret n° 2021-255 du 9 mars 2021, prorogeant la période d'application de l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, l'Assemblée générale s'est tenue à huis clos, hors la présence physique des actionnaires.

Autour du Président du Conseil Pierre Gadonneix, le bureau était réuni avec un secrétaire et deux scrutateurs désignés par le Directeur Général suivant délégation du Conseil d'Administration, en application des dispositions de l'article 8 du Décret n°2020-418 du 10 avril 2020, amendé par le décret n°2020-1614 du 18 décembre 2020.

Réunissant un quorum de 68,6 % dans les conditions exceptionnelles rappelées ci-dessus, les actionnaires ont approuvé l'ensemble des résolutions agréées par le Conseil d'administration parmi lesquelles :

- l'approbation des comptes de l'exercice 2020 et l'affectation du résultat net ;
- le renouvellement des mandats de certains administrateurs ;
- la politique de rémunération des administrateurs, et les informations relatives à la rémunération 2020 des mandataires sociaux ;
- la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration ainsi que les éléments de rémunération qui lui ont été versés au cours ou attribués au titre de l'année 2020 ;
- la politique de rémunération du Directeur général ainsi que les éléments de rémunération qui lui ont été versés au cours ou attribués au titre de l'année 2020 ;
- la politique de rémunération du Directeur général délégué et/ou tout autre dirigeant mandataire social exécutif ;
- la décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce ;
- la réduction du capital social par voie de réduction de la valeur nominale des actions et modifications corrélative des statuts ; et
- plusieurs autorisations financières.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion tenue à l'issue de l'Assemblée générale, a décidé de :

- de reconduire le contrat de liquidité conclu avec Gilbert Dupont, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat autorisé par l'Assemblée générale ;
- renouveler le mandat du Président du Conseil d'administration ;
- renouveler le mandat du Directeur Général ;
- renouveler les fonctions des membres des Comités d'audits et des Risques, Comité des nominations et des rémunérations et Comité stratégique dont le mandat d'administrateur a été renouvelé lors de l'assemblée générale tenue ce jour.

Les résultats complets des votes sont disponibles sur le site internet de la Société www.latecoere.aero.

À propos de Latécoère

Groupe international partenaire de « rang 1 » des grands avionneurs mondiaux (Airbus, Embraer, Dassault, Boeing, Bombardier et Mitsubishi Aircraft), Latécoère intervient dans tous les segments de l'aéronautique (avions commerciaux, régionaux, d'affaires et militaires), dans deux domaines d'activités:

- *Aérostructures Industrie (55 % du CA) : tronçons de fuselage et portes,*
- *Systèmes d'Interconnexion (45 % du CA) : câblage, meubles électriques et équipements embarqués.*

Le Groupe employait au 31 décembre 2020, 4172 personnes dans 13 pays. Latécoère, société anonyme au capital de 23 704 629,50 € divisé en 94 818 518 actions d'un nominal de 0,25 €, est cotée sur Euronext Paris - Compartiment B, Codes ISIN : FR0000032278 - Reuters : LAEP.PA - Bloomberg : LAT.FP

Taddeo

Antoine Denry / Relations Investisseurs
+33 (0)6 18 07 83 27

Pierre-Jean Le Mauff / Relations Media
+33 (0)7 77 78 58 67
teamlatecoere@taddeo.fr